## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 15 MAI 2024 à 19H15



N°046/2024 - Modification de l'échéancier de versement de la subvention de fonctionnement à l'association Bout'chou

Conseillers en exercice: 25 - Présents: 20 - Excusés avec Pouvoir: 5 - Excusé sans Pouvoir: 0

Absents: 0 - Votants: 25

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, LE 15 mai, le Conseil Municipal de SAINT-DENIS-LÈS-BOURG s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale du 7 mai 2024, sous la présidence de Monsieur Guillaume FAUVET, Maire.

## **ETAIENT PRESENTS:**

## Mesdames, Messieurs:

BERNARD Jean-Luc, BOUVARD Patrick, BULIARD Sylvie, CHAUDET Lydie, DOUVRE Evelyne, FAUVET Guillaume, FERAUD Valérie, GALIEN Jean-Michel, GRUET Alexis, MARCILLAC Frédéric, MINIER Jean-Philippe, MIRALLES Bruno, MONTEIRO Rita, RONGEAT Stéphane, ROUSSEAU Alain, ROUSSEL Céline, SAUDRAIS Nadia, SCHWINTNER Francis, TRICHOT Patricia, VAUGEOIS Patrick.

## **ETAIENT EXCUSÉS AVEC POUVOIR:**

Mesdames, Messieurs:

**BIRRAUX François** (pouvoir donné à Bruno MIRALLES), **BOILEAU Marc** (pouvoir donné à Evelyne DOUVRE), **GONGUET Nathalie** (pouvoir donné à Guillaume FAUVET), **MESSINA Isabelle** (pouvoir donné à Rita MONTEIRO), **VIGNAGA Isabelle** (pouvoir donné à Lydie CHAUDET).

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. **Monsieur Patrick BOUVARD** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Par délibération n°027-2024 du 3 avril 2024, le Conseil Municipal a arrêté l'échéancier de versement de la subvention de fonctionnement à l'association Bout'chou, gestionnaire du pôle petite-enfance. Néanmoins, l'échéancier ne reprend pas la première avance de 20 000 euros votée lors du conseil municipal du 13 décembre 2023, par délibération n°105-2023.

Il convient donc de modifier l'échéancier de la façon suivante : Montant de la subvention 2024 : 135 000 €, répartis comme suit :

Février et Mars 2024 (avances) ⇒ 80 000 €
Avril 2024 ⇒ 18 750 €
Juillet 2024 ⇒ 18 125 €
Septembre 2024 ⇒ 18 125 €

**CONSIDERANT** le vote des subventions 2024 accordées au milieu associatif, résultant du vote du Budget Primitif 2024,

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré à l'unanimité,

VALIDE l'échéancier ci-dessus des versements 2024, à l'association BOUT'CHOU; Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

Accuse de reception - Millistere de l'Interieu

001-210103446-20240515-00046-2024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/05/2024 Publication : 30/05/2024 Délibération n°046-2024 du 15 mai 2024 (suite) - 2 -

**DIT** que le versement de novembre 2024 sera conditionné par un examen des résultats prévisionnels 2024 ;

**DECIDE** que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits ouverts au Budget Primitif 2024 à l'article 65748.

DONNE POUVOIR au Maire pour l'exécution de la présente délibération.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES MEMES JOUR MOIS ET AN QUE CI-DESSUS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE

Le Maire,

Guillaume FAUVET

Le secrétaire Patrick BOUVARD



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 001-210103446-20240515-00046-2024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/05/2024 Publication : 30/05/2024